

# Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 9

No. FDS : 34244

V003.5

**TERRA Brilliance / Glans (BE)**

Révision: 27.01.2015

Date d'impression: 06.09.2016

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TERRA Brilliance / Glans (BE)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

produit sols (y compris Système sol)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

16, Avenue du Port/Havenlaan 16

B-1080 Bruxelles/Brussel

Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon Directive 1999/45/EC (DPD) :

Pas de classification environnementale

Pas de classification toxicologique.

#### Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

La substance ou le mélange

n'est pas dangereux selon le

Règlement (CE) N° 1272/2008

(CLP).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention de danger:**

Pas d'indication de danger

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

**Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcool gras C12-14 éthoxylé 68439-50-9			>= 1 - < 5 %	Toxicité aiguë 4 H302 Lésions oculaires graves 1 H318
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	500-220-1	01-2119488530-36	>= 1 - < 5 %	Lésions oculaires graves 1 H318

Jusqu'au 1er juin 2015 et pour autant que cette information soit disponible, la classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) concernant les substances sera établie. L'absence d'information sur la classification de danger d'une substance ne signifie pas que cette substance ne soit pas classée. Au cas où aucune information sur la classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) n'est fournie, il convient de se référer à la classification édictée par la Directive 67/548/CEE.

**Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

**Substances dangereuses selon la DPD (EC) No 1999/45:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcool gras C12-14 éthoxylé 68439-50-9			>= 1 - < 5 %	Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R41
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	500-220-1	01-2119488530-36	>= 1 - < 5 %	Xi - Irritant; R41

**Pour le texte intégral des phrases R indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation oculaire temporaire (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement).

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine ( Diméticone ou Siméticone)

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Néant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

**Mesures d'hygiène:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contamination de la peau, laver abondamment à l'eau et au savon; soigner.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

produit sols (y compris Système sol)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour  
Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:  
Pas nécessaire.

Protection des mains:  
En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:  
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:  
Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

Aspect	émulsion faiblement visqueux blanc
Odeur	citronné
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	7,2 - 7,6
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
Température de décomposition	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,010 - 1,014 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Viscosité (cinématique)	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Solubilité qualitative	Non applicable
Température de solidification	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

**9.2. Autres informations**

Non applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

La préparation est classée en fonction du "AISE-Guideline for application of Directive 1999/45/EC", édition de novembre 2008. Vous trouverez ci-joint les informations importantes relatives à la santé pour les substances reprises dans la section 3.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 437 et d'un test OCDE 405 modifié réalisé avec un mélange similaire, le produit ne doit pas être classé irritant oculaire

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Alcool gras C12-14 éthoxylé 68439-50-9 D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LC50	2 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio) Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	LC50	> 100 - 500 mg/l	Fish	96 h		

#### Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Alcool gras C12-14 éthoxylé 68439-50-9 D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC50	1,2 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
	EC50	20 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	

#### Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Alcool gras C12-14 éthoxylé 68439-50-9 D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC50	1,3 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC50	21 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC0	5,7 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Alcool gras C12-14 éthoxylé 68439-50-9	facilement biodégradable	aérobie	78 - 79 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	facilement biodégradable	aucune donnée	> 60 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Il n'y a pas de données disponibles.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Indication des composants selon 648/2004/CE**

5 - 15 %	polycarboxylates
< 5 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Citronellol
	Geraniol
	Linalool
	Limonene
	Hexyl cinnamal
	agents de conservateurs
	Methylisothiazolinone
	Methylchloroisothiazolinone
	Dimethylol glycol

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.